

DÉLIBÉRATION D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA CCIT AIN : 30 SEPTEMBRE 2013

Objet : **CECOF**

Membres élus présents : MM BAILLY - BENEDIT - BUGAUD - CAUCHOIS - CAUQUY - MME DAMELET - MM. DRHOVIN - FALCONNIER - GINOT - GIREAU - GROSSAT - GUDERZO - JACQUET - JOSEPH - JOUSSEAU - MARMILLON - MONNET - PERRAUT - PIERROT - MME PRADEL - MM TOURNIER-BILLON - VERNE - VOISIN

Intervention du Vice-président Gilbert GROSSAT

Lors du dernier Conseil d'Administration du CECOF a été évoqué l'avancement du projet de construction de l'internat.

Pour un budget de 6.5 millions d'euros, le financement serait couvert par le CECOF pour 2 millions (1 million en fonds propres et 1 million en emprunt) et un maximum de 4 millions du Conseil Régional.

Le CECOF sollicite ses différents interlocuteurs : CCI, CMA, Mairie d'Ambérieu, Communauté de communes et Conseil Général pour boucler ce financement.

Le Conseil Régional devant retenir ce projet, le CECOF sollicite un concours de la Chambre, "lui laissant le soin d'en définir modalités et montant".

Le Bureau vous propose donc d'aligner la contribution de la CCI sur celle de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, à proportion de 60/40.

L'Assemblée, vu l'exposé du Vice-président, autorise le Président à financer les travaux du projet de construction de l'internat du CECOF en alignant la contribution de la Chambre sur celle de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ain, à proportion de 60/40.

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus	36
- Nombre de Membres en exercice	36
- Nombre de Membres présents	23
- Nombre de voix pour	23
- Nombre de voix contre	0
- Nombre d'abstentions	0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Original signé

Patrice FONTENAT
Secrétaire

Original signé

Jean-Marc BAILLY
Président